Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213502347-20260423-2026_0020-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE & VILAINE
CANTON DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 AVRIL 2026

COMMUNE DE QUÉDILLAC

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie

Date de convocation du Conseil Municipal	17 avril 2026
Date d'affichage de la convocation	17 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	15

Étaient présents :

Lydie MÉAL	Vincent CRESPEL	Chrystèle BARBIER
Alain MASSARD	Karine LEMOINE	Christophe GOBIN
Dominique ROLLAND	Fabien THÉAUD	Fabien ROUILLÉ
Karen LECHEVESTRIER	Sandrine VITRE	Laëtitia CHIFFAIN
Johann CADIEU	Emmanuelle DUVAL	Amélie BERKI

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2026-020 – DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ♫LUS LOCAUX

Madame la Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L.1111.1 du CGCT, tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologues consacrés par la charte de l'élu local défini dans l'article stipulé ci-dessus ;
Vu le décret 2022-1520 du 6 décembre 2022 qui fixe les modalités d'application depuis le 1er juin 2023 ;
Considérant qu'il convient de nommer un référent déontologue pour la durée du mandat ;

➢ Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré **DÉCIDE** à l'unanimité de désigner **Morgan REYNAUD, responsable juridique en droit public** et fixe l'indemnisation sous la forme de vacations pour un montant de 80 € par dossier.

Le secrétaire de séance,
Dominique ROLLAND

Pour extrait conforme,
Mme la Maire, Lydie MÉAL